



Ville de Châteauneuf sur Charente  
Membres en exercice : 27  
Membres présents : 15  
Suffrages exprimés : 23

République Française

Délibération N° 2022-78  
Conseil Municipal 6 Juillet 2022

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION** : 30 Juin 2022

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – K. GAI – G. MIGNON – M.H. AUBINEAU  
T. DEGRANDE – G. MICHELY – JP DESLIAS – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – A. DUBRUN – F.  
GUIRAO – E. PILLARD-CLEMENTEL – S. RAYNAUD – J. MARTINEAU – P. MAURY –

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR** : B. LAFAYE donne pouvoir à K.  
GAI – M. VILLEGGER donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – P. FREON donne pouvoir à J.L. LEVESQUE –  
M.A. CHEVALIER donne pouvoir à G. MIGNON – J.F. CESSAC donne pouvoir à J.P. DESLIAS – P.  
ORMECHE donne pouvoir à W. BOURGEAU – K. PERROIS donne pouvoir à S. BROUILLET – H.  
ROSARIO donne pouvoir à E. CLEMENTEL –

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS** : S. BUTET – S. DELIMOGES – C. RAFIN  
**CONSEILLER MUNICIPAL NON EXCUSÉ** : P. BERTON

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Emilie CLEMENTEL

**BAIN DES DAMES – CONVENTION « Station Sports Nature » 2022-2025 Convention avec le département**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU la délibération n° 2017-102 du 20 septembre 2017 relative à la labellisation du Bain des Dames et autorisant M le Maire à solliciter le label et l'inscription d'un espace site et itinéraire au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires ;

CONSIDERANT l'augmentation régulière de la pratique des sports de nature ; cette situation s'étant même accentuée ces deux dernières années en raison de la situation sanitaire et de la volonté de bon nombre de personnes de se retrouver en pleine nature ;  
CONSIDERANT la mise en place par le Département de la Charente de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI), qui a pour mission essentielle d'assurer un développement maîtrisé de sports de nature et d'assurer la pérennité des espaces, sites et itinéraires de pratique des sports de nature ;  
CONSIDERANT la volonté commune du Département de la Charente et de la municipalité de poursuivre le développement de la station Sport Nature située à Châteauneuf-sur-Charente ;  
CONSIDERANT la convention formalisant les engagements de chacune des parties sur la période 2022-2025 proposée par le Département.

Le Conseil Municipal, entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré **PAR 23 VOIX POUR** :

- autorise M le Maire à signer la convention jointe en annexe avec le Département de la Charente qui a pour objectif de définir le fonctionnement de la « Station Sports Nature » et les engagements de chaque partie sur la période 2022-2025 et tout document afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Jean-Louis LEVESQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.